

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BALME DE SILLINGY**

SÉANCE DU 11 MARS 2024 OUVERTE À 19H30

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 mars, le conseil municipal de **LA BALME DE SILLINGY**, dûment convoqué le 27 février 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Madame le Maire, Séverine MUGNIER**.

**Délibération n° 2024-019
Compte administratif – Budget principal 2023**

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 26

Présents « Groupe de la Majorité » :

Mesdames Élisabeth BOIVIN, Élodie DONDIN, Floriane ESCOLANO, Virginie FRANCOIS, Mireille LOISEAU, Nolwen PORCEILLON,

Messieurs Thomas BIELOKOPYTOFF, Rocco COLELLA, Stefan GENAY, Christophe GORLIER, Nicolas GUILLOT, Yannick KAWA, Jean-Claude PÉPIN, Stéphane RIALLAND, Pedram VINCENT, Anthony VITTOZ

Présents pour le groupe de l'opposition « Vivre et agir à La Balme » :

Mesdames Marie-Joëlle BONNARD, Brigitte TERRIER

Messieurs Pierre BANNES, François DAVIET, Pascal RIBIER

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Alain BURGARD à Monsieur Pascal RIBIER
Madame Jessica GOLAZ à Madame Virginie FRANCOIS
Monsieur Michel PASSETEMPS à Madame Floriane ESCOLANO
Madame Laetitia PERROQUIN à Monsieur Rocco COLELLA
Madame Olivia REBOULET à Madame Elisabeth BOIVIN

Secrétaire de séance :

Madame Elisabeth BOIVIN

Déport de Madame le Maire quittant la séance avant la présentation du projet de délibération, suppléée par Monsieur Rocco COLELLA, élu président de séance par le conseil municipal.

Monsieur Rocco COLELLA, Maire-adjoint délégué aux finances, aux marchés publics et à la délégation de service public, rapporteur, fait l'exposé suivant :

Conformément à la note annexée à la présente délibération, les résultats du compte administratif 2023 se résument comme suit :

Budget Principal	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	7 064 863,83 €	5 198 332,20 €
Recettes	7 929 743,68 €	4 786 685,72 €
Solde d'exécution	+ 864 879,85 €	- 411 646,48 €
Résultat antérieur reporté	+ 104 402,07 €	+ 4 878 369,67 €
Résultat de clôture	+ 969 281,92 €	+ 4 466 723,19 €

L'excédent de fonctionnement reste très positif malgré la situation économique, notamment grâce à des recherches de financement et à un affinement des différents postes budgétaires. L'excédent d'investissement diminue lui légèrement avec les consommations liées aux grands projets, lesquels seront à nouveau mobilisés en 2024.

L'excédent net total fin 2023 s'élève donc à **5 436 005,11 €**.

Six autorisations de programmes sont en cours, dont voici un état de consommation des crédits de paiements ouverts sur l'exercice budgétaire :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) / REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT (CP)				
N° AP	Libellé	Situation	Autorisation de Programme (AP)	CP antérieurs
AP 2023-1	Requalification du Centre-bourg 2023 - 2026	Situation antérieure	5 994 314 €	1 486 911 €
		Total réalisé	373 610 €	373 610 €
		Total CP non réalisés	1 113 301 €	1 113 301 €
AP 2023-2	Construction d'une Crèche 2023 - 2025	Situation antérieure	1 464 540 €	343 230 €
		Total réalisé	0 €	0 €
		Total CP non réalisés	343 230 €	343 230 €
AP 2023-3	Construction d'un équipement sportif multifonctionnel (Vestiaires de sport et d'une salle) 2023 - 2025	Situation antérieure	1 067 666 €	320 300 €
		Total réalisé	7 834 €	7 834 €
		Total CP non réalisés	312 466 €	312 466 €
AP 2023-4		Situation antérieure	375 600 €	81 920 €

	Groupe scolaire Avully - Agrandissement Cantine 2023 - 2025	Total réalisé	0 €	0 €
		Total CP non réalisés	81 920 €	81 920 €
AP 2023-5	Acquisitions foncières - Centre-bourg 2023 - 2024	Situation antérieure	450 000 €	225 000 €
		Total réalisé	0 €	0 €
		Total CP non réalisés	225 000 €	225 000 €
AP 2023-6	Aménagement du domaine du Tornet 2023 - 2025	Situation antérieure	4 065 983 €	247 382 €
		Total réalisé	152 421 €	152 421 €
		Total CP non réalisés	94 961 €	94 961 €

Le conseil municipal de La Balme de Sillingy,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-14 et suivants, L2343-1 et 2, et R2342-1 à 12 ;

VU la délibération n° 2023-047 du 27 mars 2023 portant approbation du budget primitif du budget principal 2023 ;

VU le compte de gestion 2023 établi par Madame la comptable publique du service de gestion comptable d'Annecy ;

VU l'exposé présenté par Monsieur le Maire-adjoint délégué aux finances, aux marchés publics et à la délégation de service public ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Approuve le compte administratif pour l'exercice 2023 du budget principal de la commune, tel que figurant en annexe à la présente délibération.

Article 2 :

Arrête le résultat cumulé de clôture de l'exercice 2023 à 5 436 005,11 €.

Après en avoir délibéré par 20 voix pour et 6 abstentions (A. BURGARD, P. BANNES, MJ. BONNARD, F. DAVIET, P. RIBIER, B. TERRIER), le conseil municipal adopte la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

La secrétaire de séance
Élisabeth BOIVIN




Le Maire
Séverine MUGNIER



Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le

ID : 074-217400266-20240311-DEL_2024_019-BF



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

De sa réception en Préfecture le 14/03/2024

De sa publication le 14/03/2024

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le



ID : 074-217400266-20240311-DEL_2024_019-BF

Annexe à la délibération n° 2024-019

Compte administratif – Budget principal 2023

Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le

ID : 074-217400266-20240311-DEL_2024_019-BF



COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Note brève et synthétique

Délibération du Conseil municipal du 11/03/2023

SOMMAIRE

Préambule

I - La section de Fonctionnement

- A) Lexique
- B) Données consolidées

II - La section d'investissement

- A) Lexique
- B) Données consolidées

III - Le résultat de clôture

PREAMBULE

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ;

Le compte administratif retrace l'ensemble des opérations budgétaires exécutées pour l'année échue. Il respecte les ouvertures de crédits votés lors du budget primitif annuel et modifications au cours de l'exercice. Ainsi, il rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et recettes, il présente donc les résultats comptables de l'exercice. Il est soumis par le Maire au conseil municipal qui l'arrête définitivement par vote avant le 30 juin de l'année suivant la clôture de l'exercice.

Le budget primitif 2023 a été voté le 27 mars 2023 par le conseil municipal. Les budgets ont été exécutés en nomenclature M57 et a été modifié par une décision modificative adopté par le conseil municipal le 6 novembre, et un virement de crédits notifié au conseil municipal lors de la séance du 5 février 2024.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget des communes. D'un côté, la gestion des affaires courantes, ou section de fonctionnement ; de l'autre, la section d'investissement laquelle regroupe ce qui affecte le patrimoine et a vocation à être durable.

I - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des prestations fournies, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, et à diverses subventions. Toutes opérations confondues elles s'élèvent à plus de 8 millions d'euros en 2023.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des charges de personnel, de l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, des achats de matières premières et de fournitures, des prestations de services effectuées, des subventions versées aux associations et organismes comme le centre communal d'action sociale (CCAS), et des intérêts des emprunts souscrits. Toutes opérations confondues elles s'élèvent à plus de 7 millions d'euros pour l'année 2023.

L'écart constaté entre le volume de recettes et de dépenses constitue l'autofinancement, c'est la capacité de La Balme de Sillingy à financer ses projets sans recourir à des recettes extérieures, comme par exemple les emprunts ou la cession d'un bien. L'autofinancement sera abordé avec le résultat de clôture, à la fin de ce document.

A) LEXIQUE

Dépenses :

Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, livres de bibliothèque, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurance, les fournitures scolaires, les frais liés au centre de loisirs, etc.

Chapitre 012 : Il regroupe toutes les dépenses de personnel (rémunérations, charges salariales et patronales, caisses de retraite, assurances, personnel temporaire, etc.)

Chapitre 014 : Il s'agit des divers dégrèvements des taxes, des prélèvements de l'Etat au titre des fonds de péréquation nationaux.

Chapitre 65 : Il retrace les dépenses liées aux indemnités, cotisations, et frais des élus, au versement des subventions aux associations, CCAS, abonnements informatiques, etc.

Chapitre 66 : Il comprend les remboursements des intérêts de la dette.

Chapitre 67 : Il comprend les charges exceptionnelles pour annulations de dettes.

Chapitre 68 : Il comprend les dotations aux amortissements et provisions pour risques : constat forfaitaire de provisions pour dépenses à venir si le risque est avéré, et, dépréciation des immobilisations pour pouvoir les renouveler. Permet d'étaler dans le temps la charge.

Recettes :

Chapitre 013 : Il comprend les remboursements sur charges de personnel, sociales, ou de prévoyance (versements suite à un accident de travail par exemple).

Chapitre 70 : Constitué des produits des services (cimetière, stationnement, centre de loisir, restaurant scolaire, mise à disposition de personnel, etc.).

Chapitre 73 : Regroupe les recettes de l'attribution de compensation intercommunale (équilibre entre charges et recettes transférées puis services mutualisés), et les fonds de péréquation tel que le FNGIR.

Chapitre 731 : Regroupe les éléments de fiscalité locale : taxe sur les droits de mutation à titre onéreux, taxe sur la consommation finale d'électricité, et taxes d'habitations et foncières.

Chapitre 74 : Il concerne les dotations de l'Etat dont la dotation globale de fonctionnement (DGF) ainsi que les compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations obligatoires sur les impôts locaux.

Chapitre 75 : Il concerne les revenus immobiliers, principalement de location.

Chapitre 76 : Il concerne les produits financiers (intérêts, dividendes, etc.).

Chapitre 77 : Il concerne les diverses cessions d'actifs, annulations de charges, et les produits divers exceptionnels tels que les dons ou legs.

Chapitres particuliers :

Chapitre 042 : Opérations entre fonctionnement et investissement, notamment les amortissements (s'équilibre entre les sections).

Chapitre 022 : Réserve pour dépenses imprévues des Autorisations d'Engagement.

Chapitre 002 : Excédent reporté du fonctionnement de l'année passée.

Chapitre 023 : Résultat anticipé dégagé en investissement.

B) DONNEES CONSOLIDEES

COMPTE ADMINISTRATIF 2023						
VUE D'ENSEMBLE						
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
I - DEPENSES (en Euros)						
CHAPITRES	LIBELLES	REALISE 2022	BUDGET 2023 + DM	REALISE 2023	CONSO. CA N-1 / BP N-1	EVO. CA N-1 / N-2
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 628 026,70 €	1 942 820,00 €	1 934 555,63 €	99,57%	18,83%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 397 695,55 €	2 665 390,00 €	2 649 681,03 €	99,41%	10,51%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	74 849,00 €	81 902,00 €	81 902,00 €	100,00%	9,42%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	234 107,37 €	312 230,00 €	280 762,92 €	89,92%	19,93%
66	CHARGES FINANCIERES	107 031,92 €	197 240,00 €	193 267,63 €	97,99%	80,57%
67	CHARGES SPECIFIQUES	12 235,49 €	20 248,00 €	600,70 €	2,97%	-95,09%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	0,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €	100,00%	
022	DEPENSES IMPREVUES (DANS LE CADRE D'UNE AE)	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
DEPENSES REELLES		4 453 946,03 €	5 232 330,00 €	5 153 269,91 €	98,49%	15,70%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 766 360,59 €	833 300,00 €	1 911 593,92 €	229,40%	-49,25%
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (PREVISIONNEL)		469 015,00 €			
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		8 220 306,62 €	6 534 645,00 €	7 064 863,83 €	108,11%	-14,06%
II - RECETTES (en Euros)						
CHAPITRES	LIBELLES	REALISE 2022	BUDGET 2023 + DM	REALISE 2023	CONSO. CA N-1 / BP N-1	EVO. CA N-1 / N-2
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	800 470,67 €	618 000,00 €	694 483,32 €	112,38%	-13,24%
73	IMPOTS ET TAXES	3 785 403,31 €	200 871,00 €	201 325,18 €	100,23%	-94,68%
731	FISCALITE LOCALES	0,00 €	3 665 400,00 €	3 767 715,36 €	102,79%	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 615 701,65 €	1 460 071,00 €	1 513 063,21 €	103,63%	-6,35%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	246 605,98 €	248 175,00 €	270 695,01 €	109,07%	9,77%
76	PRODUITS FINANCIERS	3 801,66 €	43 750,00 €	47 955,70 €	109,61%	1161,44%
77	PRODUITS SPECIFIQUES	3 225 358,46 €	10 000,00 €	11 631,23 €	116,31%	-99,64%
78	REPRISES SUR PROVISIONS	0,00 €	23 500,00 €	23 525,15 €	100,11%	
013	ATTENUATION DE CHARGES	100 169,73 €	152 500,00 €	197 604,50 €	129,58%	97,27%
RECETTES REELLES		9 777 511,46 €	6 422 267,00 €	6 727 998,66 €	104,76%	-31,19%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 876,00 €	7 975,93 €	1 201 745,02 €	15067,15%	41685,29%
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
002	EXCEDENT FONCTIONNEMENT REPORTE (N-1)	150 000,00 €	104 402,07 €	104 402,07 €	100,00%	-30,40%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		9 930 387,46 €	6 534 645,00 €	8 034 145,75 €	122,95%	-19,10%

L'exercice 2023 enregistre une forte progression des dépenses courantes, notamment la hausse record des énergies et encore d'autres inflations liées au contexte économique international et interne. Il faut noter un écart important avec les recettes qui elles progressent moins (hors produits spécifiques = recettes exceptionnelles dont cessions).

II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune et du mandat à court, moyen ou long terme.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de biens mobiliers, de biens immobiliers, d'études et travaux.

- en recettes : plusieurs types de recettes coexistent dont principalement : les recettes dites patrimoniales telles que la taxe d'aménagement, les subventions d'équipement perçues en lien avec les projets, les produits du fonds de compensation de la TVA, etc.

A) LEXIQUE

Dépenses :

Chapitre 20 : Il s'agit des dépenses d'immobilisations incorporelles, dont les études de terrains, les études pour travaux, les droits d'utilisations de logiciels, le site internet, etc.

Chapitre 21 : Il s'agit des dépenses d'immobilisations corporelles, tous travaux et acquisitions impactant le patrimoine de la commune se retrouve ici une fois terminés.

Chapitre 23 : Dépenses d'immobilisations corporelles en cours.

Chapitre 10 : Paiement des taxes d'aménagement d'urbanisme.

Chapitre 16 : Remboursements de capitaux d'emprunts et des cautions.

Chapitre 27 : Remboursement des capitaux de portages fonciers.

Recettes :

Chapitre 13 : Il comprend les subventions notifiées auxquelles la commune prétend.

Chapitre 16 : Encaisses de cautions, et réalisation d'emprunts le cas échéant.

Chapitre 10 : Les recettes perçues à ce chapitre sont le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée et les parts communales de taxe d'aménagement.

Chapitre 1068 : Les crédits enregistrés à ce chapitre sont les excédents de fonctionnement antérieurs affectés en investissement par l'assemblée délibérante pour l'exercice concerné.

Chapitre 024 : Ces recettes correspondent aux cessions prévues pour l'exercice concerné.

Chapitres particuliers :

Chapitre 040 : Opérations entre fonctionnement et investissement, notamment pour les amortissements.

Chapitre 041 : Il concerne les opérations patrimoniales d'investissement. Chapitre à vocation comptable (Exemple : associer des études à des travaux).

Chapitre 020 : Réserve budgétaire pour dépenses imprévues des AP.

Chapitre 001 : Excédent reporté de l'année passée.

Chapitre 021 : Résultat provisoire dégagé en investissement.

Chapitre 45... : Individualisation d'opérations porté par la commune, pour un tiers.

B) DONNEES CONSOLIDEES

COMPTE ADMINISTRATIF 2023							
VUE D'ENSEMBLE							
SECTION D'INVESTISSEMENT							

I - DEPENSES (en Euros)							
CHAPITRES	LIBELLES	REALISE 2022	BUDGET 2023 + DM	REALISE 2023	RAR 2023	CONSO. CA N-1 / BP N-1	EVO. CA N-1 / N-2
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	255 537,47 €	564 197,02 €	118 482,80 €	280 877,05 €	21,00%	-53,63%
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00 €	343 230,00 €	0,00 €	343 230,00 €		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 177 631,14 €	5 704 181,12 €	1 781 742,51 €	1 628 416,70 €	31,24%	-18,18%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	944 916,52 €	3 329 623,80 €	1 448 262,44 €	418 524,26 €	43,50%	53,27%
TOTAL OPERATIONS D'EQUIPEMENT		3 378 085,13 €	9 941 231,94 €	3 348 487,75 €	2 671 048,01 €	33,68%	-0,88%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00 €	14 411,07 €	14 411,07 €	0,00 €	100,00%	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	521 464,20 €	544 942,15 €	539 449,50 €	0,00 €	98,99%	3,45%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	37 576,34 €	37 576,34 €	37 576,33 €	0,00 €	100,00%	0,00%
020	DEPENSES IMPREVUES (DANS LE CADRE D'UNE AP)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
458101	OPERATION POUR COMPTE DE TIERS - MAILLAGE VIDEOPROTECTION	179 387,54 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
45...	CHAPITRES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
DEPENSES REELLES		4 116 513,21 €	10 538 161,50 €	3 939 924,65 €	2 671 048,01 €	37,39%	-4,29%
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 876,00 €	7 975,93 €	1 201 745,02 €	0,00 €	15067,15%	41685,29%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	230 566,16 €	914 000,00 €	56 662,53 €	0,00 €	6,20%	-75,42%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		4 349 955,37 €	11 460 137,43 €	5 198 332,20 €	2 671 048,01 €	45,36%	19,50%

II - RECETTES (en Euros)							
CHAPITRES	LIBELLES	REALISE 2022	BUDGET 2023 + DM	REALISE 2023	RAR 2023	CONSO. CA N-1 / BP N-1	EVO. CA N-1 / N-2
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	614 729,69 €	891 775,50 €	525 930,96 €	572 561,00 €	58,98%	-14,45%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 250,00 €	13 000,00 €	7 500,00 €	0,00 €	57,69%	500,00%
TOTAL OPERATIONS D'EQUIPEMENT		615 979,69 €	904 775,50 €	533 430,96 €	572 561,00 €	58,96%	-13,40%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	3 039 363,29 €	2 488 937,26 €	2 284 998,31 €	0,00 €	91,81%	-24,82%
024	PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00 €	1 108 715,00 €	0,00 €	555 715,00 €		
458201	OPERATION POUR COMPTE DE TIERS - MAILLAGE VIDEOPROTECTION	324 339,32 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
45...	CHAPITRES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
RECETTES REELLES		3 979 682,30 €	4 502 427,76 €	2 818 429,27 €	1 128 276,00 €	62,60%	-29,18%
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 766 360,59 €	833 300,00 €	1 911 593,92 €	0,00 €	229,40%	-49,25%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	230 566,16 €	914 000,00 €	56 662,53 €	0,00 €	6,20%	-75,42%
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		469 015,00 €				
001	SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	1 152 271,76 €	4 878 369,67 €	4 878 369,67 €		100,00%	323,37%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		9 128 880,81 €	11 597 112,43 €	9 665 055,39 €	1 128 276,00 €	83,34%	5,87%

L'exercice 2023 enregistre une nouvelle fois presque 4 M€ d'investissements nouveaux pour la commune et ses habitants et la poursuite du désendettement. En recettes l'équilibre est presque réalisé et les fonds reportés sont légèrement mobilisés, dégagant un nouveau résultat excédentaire pour autofinancer les grands projets.

III - LE RESULTAT DE CLOTURE

Recettes de fonctionnement	7 929 743,68 €
Dépenses de fonctionnement	7 064 863,83 €
Résultats de fonctionnement de l'exercice (A) :	+ 864 879,85 €
Solde antérieur reporté (B) :	+ 104 402,07 €
Résultat de fonctionnement cumulé (C) :	+ 969 281,92 €
Recettes d'investissement	4 786 685,72 €
Dépenses d'investissement	5 198 332,20 €
Résultats d'investissement de l'exercice :	- 411 646,48 €
Solde antérieur reporté :	+ 4 878 369,67 €
Résultat d'investissement cumulé (D) :	+ 4 466 723,19 €
Restes à réaliser – Recettes	1 128 276,00 €
Restes à réaliser – Dépenses	2 671 048,01 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (E) :	- 1 542 772,01 €
Excédent de financement (F = D + E) :	2 923 951,18 €

Il est constaté un résultat de fonctionnement de 969 281,92 euros.

Il est constaté un résultat d'investissement de 4 466 723,19 euros.

Le résultat de clôture est de 5 436 005,11 euros.

Le solde des restes à réaliser s'élève à 1 542 772,01 euros et la couverture de ce solde par les résultats d'investissement est suffisante. Un excédent de financement de 2 923 951,18 euros subsiste. Cet excédent d'investissement sera affecté en recettes d'investissement au budget 2024. Le conseil devra se prononcer comme chaque année pour la répartition du résultat de fonctionnement entre le maintien à la section, ou sa capitalisation partielle ou totale au chapitre 1068 des recettes d'investissement.

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par *Monsieur Rocco COLELLA*
 A La Balme-de-Sillingy, le 11/03/2024

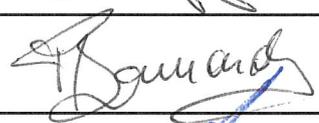
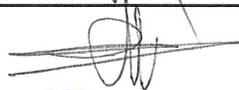
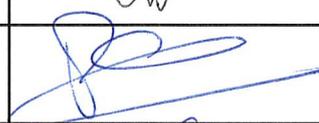
Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 21
 Nombre de suffrages exprimés : 26
 VOTES : Pour : 20
 Contre : 0
 Abstention : 6

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.

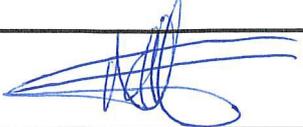
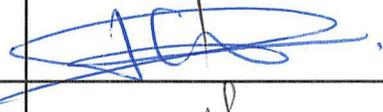
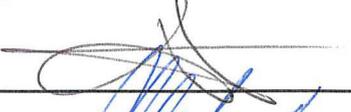
A La Balme-de-Sillingy, le 11/03/2024

Date de convocation : 27/02/2024

Les membres du Conseil Municipal,

ADANI Pascal	
BANNES Pierre	
BIELOKOPYTOFF Thomas	
BOIVIN Elisabeth	
BONNARD Marie-Joëlle	
BURGARD Alain	
COLELLA Rocco	
DAVIET François	
DONDIN Elodie	
ESCOLANO Floriane	
FRANCOIS Virginie	
GENAY Stefan	
GOLAZ Jessica	

ARRETE ET SIGNATURES

GORLIER Christophe	
GUILLOT Nicolas	
KAWA Yannick	
LOISEAU Mireille	Loiseau
MUGNIER Séverine	Départ.
PASSETEMPS Charlotte	
PASSETEMPS Michel	
PEPIN Jean-Claude	
PERROQUIN Laetitia	P/D 
PORCEILLON Nolwen	
REBOULET Olivia	
RIALLAND Stéphane	
RIBIER Pascal	
TERRIER Brigitte	
VINCENT Pedram	
VITTOZ Anthony	

Certifié exécutoire par le Madame le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 14/03/2024 et de la publication le 14/03/2024.

A LA BALME DE SILLINGY, le 14/03/2024